



Doc. 11704

17 septembre 2008

Réécriture de l'histoire dans les manuels scolaires de Russie

Réponse à Question écrite¹: Question écrite n° 537 (Doc. 11420)

Comité des Ministres

1. Depuis sa création, le Conseil de l'Europe a pris conscience de la nécessité de dégager l'enseignement de l'histoire des préjugés et des interprétations nationalistes en vue d'assurer une présentation moins subjective des événements du passé et pour faire de l'histoire un outil de connaissance et de dialogue entre les pays. Le Comité des Ministres attache une grande importance à cette question.
2. Deux programmes majeurs ont été mis en place pour assister les Etats membres dans leur travail de relecture et de réécriture des manuels scolaires. L'un est consacré à «l'enseignement de la mémoire» et à la prévention des crimes contre l'humanité, et l'autre à la mise en valeur de la dimension européenne dans l'enseignement de l'histoire. Les connaissances recueillies dans ce contexte et les mesures préconisées notamment pour veiller à sensibiliser les élèves aux risques de détournement et de falsification de l'histoire ont été réunies dans la Recommandation Rec(2001)15 relative à l'enseignement de l'histoire en Europe au XXI^e siècle que le Comité des Ministres a adressée aux Etats membres et autres Parties signataires de la Convention culturelle européenne. Cette recommandation est à ce jour un instrument essentiel pour guider les Etats membres dans les réformes de leur enseignement de l'histoire.
3. En parallèle, le Conseil de l'Europe a mené des programmes de coopération technique et d'assistance à portée régionale, en Fédération de Russie, mais aussi dans le Caucase, les pays de la mer Noire et en Europe du Sud-Est, chacun décliné en fonction des spécificités et des besoins des régions auxquelles ils s'adressent.
4. La Fédération de Russie a participé activement à ces programmes. Elle a notamment été impliquée dans des projets de coopération bilatérale, lui permettant de profiter de différentes formes d'assistance pratique pour le processus de réforme de l'enseignement de l'histoire. Elle a également pris part à d'autres projets régionaux réunissant des spécialistes de l'enseignement de l'histoire de différentes zones géographiques, comme la mer Noire et le Caucase, ainsi qu'à des projets intergouvernementaux rassemblant les 49 Etats parties à la Convention culturelle européenne.
5. Durant toute cette période de coopération, de nombreuses activités ont été organisées en Russie, donnant l'occasion aux experts et aux enseignants russes ainsi qu'à leurs collègues de nombreux autres Etats membres d'échanger des vues sur l'utilisation des nouvelles méthodes d'enseignement de l'histoire, telles que la multiperspectivité – qui vise à aider les jeunes générations à acquérir les compétences en matière de tolérance, de respect mutuel et d'esprit critique, nécessaires à la vie dans la société multiculturelle contemporaine.
6. Les nouvelles technologies de l'information ont un rôle important dans ce domaine, comme outil de documentation, de recherche et de communication le plus vaste qui soit. La Fédération de Russie a informé le Comité des Ministres qu'elle travaille à la mise en place de ces nouvelles technologies dans les écoles, afin d'apporter à tous les élèves les moyens de développer leurs connaissances et de leur donner accès à des points de vue multiples.

1. adoptée par le Comité des Ministres le 11 septembre 2008, lors de la 1034^e réunion des Délégués des Ministres

